

Élargissement des contacts sociaux et ouverture des commerces sous conditions

06-05-2020

Communiqué de presse de la Première Ministre Sophie Wilmès

Ce mercredi 6 mai, le Conseil National de Sécurité élargi aux Ministres-Présidents s'est réuni afin de valider, de compléter et de préciser la nouvelle phase de la stratégie de déconfinement, à savoir la phase 1b, qui commencera le 11 mai prochain. Les experts ont donné le feu vert au lancement de cette nouvelle phase au regard de plusieurs critères favorables pour le moment, à savoir le nombre d'hospitalisations par jour, la tendance moyenne de ces hospitalisations qui est à la baisse par rapport aux semaines précédentes, le nombre de lits occupés dans les unités de soins intensifs, le testing et le tracing. Ces critères continueront à jouer un rôle dans le déconfinement graduel.

Afin de répondre à la détresse et aux difficultés suscitées par l'éloignement physique, le Conseil National de Sécurité a tout d'abord décidé de permettre un élargissement supplémentaire des contacts sociaux à partir de dimanche prochain.

À l'heure actuelle, il est possible de voir deux personnes – toujours les mêmes - à l'extérieur, pour une promenade ou faire du sport ensemble. Cette possibilité reste d'application.

A partir du 10 mai, chaque foyer pourra accueillir à son domicile jusqu'à maximum quatre personnes – toujours les mêmes. Afin de limiter le nombre de contacts favorisant la dispersion du virus, les personnes invitées s'engagent à n'entrer que dans un seul foyer. L'objectif est de restreindre au maximum les silos qui se rencontrent et de garantir la réciprocité la plus grande possible.

Cela, aux conditions suivantes :

- Les distances de sécurité doivent, bien entendu, être respectées avec les invités.
- Si le citoyen possède un jardin ou une terrasse, il est préférable d'organiser cette visite à l'extérieur.
- Il est évident qu'aucune visite ne peut être autorisée si un membre de la famille ou si la personne invitée est malade.
- Une attention particulière devra être apportée aux personnes plus âgées ou fragiles.

Ce système facilite également le traçage des contacts qui ont eu lieu entre les personnes si l'une d'elles s'avérait positive au Covid-19.

Nous continuerons à évaluer les possibilités d'élargir ces contacts au fur et à mesure des différentes phases. Ceci ne pourra se faire pour le 18 mai.

Le 11 mai prochain, nous acterons également la réouverture des commerces. Cette réouverture devra – comme pour tout le reste - se faire dans le respect strict des règles suivantes :

- A l’instar de ce qui se pratique dans les commerces déjà ouverts - 1 seul client sera autorisé par 10m² et ce pendant 30 min maximum. Pour les plus petits commerces une exception est prévue.
- Il sera fortement recommandé à chaque client de porter une protection couvrant le nez et la bouche dans les commerces. En tout état de cause, les distances de sécurité doivent être respectées.
- Les employeurs seront responsables de la santé et de la sécurité de leurs employés, et devront tout faire pour garantir des conditions de travail sûres.

Afin d’éviter les effets de foule, chacun devra faire ses courses seul(e). Une exception sera tolérée pour les enfants de moins de 18 ans – qui pourront être accompagnés d’un parent – et les personnes nécessitant de l’aide. Il est par ailleurs recommandé de se rendre dans les commerces situés dans une ville ou une commune proche de son domicile ou de son lieu de travail. Les excursions et les activités touristiques demeurent interdites. Les rassemblements restent également interdits. Les autorités locales veilleront à l’application des distances de sécurité dans l’espace public et prendront les mesures nécessaires. Une priorité devrait être donnée aux personnes de plus de 65 ans, aux personnes à mobilité réduite et au personnel soignant.

L’utilisation des transports en commun ne doit se faire que si vous n’avez pas d’alternative. L’objectif est de laisser leur accès aux personnes qui en ont le plus besoin.

Les métiers de contact hors soins médicaux et paramédicaux resteront malheureusement fermés pour le moment.

Les marchés ne pourront pas reprendre non plus à ce stade. Seuls les marchands ambulants isolés (alimentaires et non-alimentaires) pourront être autorisés ; et ce, par les autorités locales et aux emplacements habituels. Comme partout ailleurs, les distances de sécurité devront être respectées.

Malheureusement, les cafés – les bars – les restaurants – et les lieux festifs, récréatifs, culturels et touristiques resteront fermés à ce stade également.

La prochaine étape est actuellement estimée au 18 mai. Les Communautés et le monde de l’enseignement travaillent déjà de concert pour assurer une reprise progressive des cours dans les écoles primaires et secondaires.

D’ici là, nous déterminerons avec les experts la faisabilité et les conditions pour :

- La reprise des marchés ;
- La réouverture des musées, des bibliothèques, des parcs zoologiques, etc ;
- La réouverture des professions avec contact physique comme les coiffeurs ;
- L’élargissement du nombre de personnes présentes aux cérémonies de mariage et aux enterrements ;
- La reprise des entraînements sportifs à l’extérieur. La reprise des événements sportifs et culturels sera par ailleurs analysée par les experts sur base des travaux déposés par

les ministres compétents pour pouvoir présenter un calendrier plus précis au travers des différentes phases ;

- La question relative aux excursions d'une journée, des séjours dans les résidences secondaires ou dans les gîtes sera évoquée lors de la préparation de la phase 3 (date estimée : 8 juin).